

**INTERVENTIONS SOCIALES – TERRITOIRES ET
DROITS CULTURELS**

Texte d'intention écrit dans le cadre d'une contribution interdépartementale dans la démarche des droits culturels. Le terme travail social inclut la pratique des travailleurs sociaux et des travailleurs médico-sociaux. Le plan d'action opérationnel reste à élaborer.

**QUE VEUT- ON COMME TRAVAIL SOCIAL
AUJOURD'HUI ?**

" Le travail social est une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social, cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, grâce à une action coopérative, d'améliorer les conditions économiques et sociales ».
Définition des Nations Unies, 1959.

Principes supérieurs du travail social :

- Travailler au service du public
- Légitimer le travail social dans toutes ses dimensions : accompagnement, observation et évaluation des réalités sociales, analyse qualitative des constats, et devoir d'alerte en direction des politiques
- Mobiliser les droits de la personne dans un travail participatif
- Reconnaître la personne dans son environnement et son histoire
- S'ajuster aux situations, ce qui implique de préserver une approche globale de la personne
- S'enrichir et construire sur la base des diversités : multiplicité de regards d'approches, de formations, de partenaires, de communautés culturelles y compris professionnelles
- Croiser les regards, s'enrichir de la culture professionnelle des différents acteurs qui gravitent dans le champ social
- S'inscrire dans un territoire, croiser les espaces de travail
- Mobiliser des outils techniques ou des dispositifs ne peut être considéré comme une finalité

Amartya Sen (prix Nobel d'économie 1998) soutient qu'une société ne peut prétendre être juste si elle ne garantit pas aux personnes certaines capacités (notion qui regroupe capacité, habileté et habilité). Une approche des droits sociaux basées sur les besoins consiste à réduire des manques. Au contraire, une approche basée sur les droits sociaux en tant que droits de l'homme consiste à développer ces capacités. Cela permet de reconsidérer l'individu dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à le segmenter.

Le travail social est par essence au cœur des droits culturels. Il est en cohérence avec la définition de la culture telle que présentée par L'UNESCO dans la déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982) :

« Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (http://portal.unesco.org/fr/ev.phpURL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

Cette définition a été précisée dans la déclaration de Fribourg sur les droits culturels : « Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ». (Art. 2, a.) <http://www.unifr.ch/iiedh/fr/recherches/cultural>

Les droits culturels de chaque personne, seule et en commun, sont de cette façon clarifiés.

Le culturel c'est la circulation des savoirs dans tous les domaines de la vie, de tout ce qui donne sens au parcours d'une personne. Ce principe rejoint les fondamentaux du travail social dans une vision humaniste et éthique qui nécessite de respecter la personne dans ce qu'elle est et dans sa culture.

Ainsi, il semble capital de redonner du sens et de remobiliser nos forces pour un travail social plus noble par la vigilance, la réflexion sur les pratiques professionnelles, les fondements et les valeurs.

L'innovation dans le travail social : une nécessaire évolution pour s'adapter au contexte sociétal et institutionnel

I - Un contexte en constante évolution

Au-delà de sa mission essentielle d'être au service du public, le travail social est aussi un facilitateur d'intégration des normes et des valeurs d'une société qui, en mutant de manière saccadée, peut exclure les plus fragiles.

La situation de crises économiques successives qui sévit depuis la fin des 30 glorieuses a engendré une précarisation de plus en plus importante d'une partie de la population qui est laissée en marge du marché du travail et n'y entre qu'épisodiquement par le biais d'emplois à durée déterminée et/ou à temps partiel. Ainsi, les travailleurs sociaux sont passés du traitement des publics « connus » pour leur fragilité à un contexte de précarisation quasi généralisé dont on rentre et on sort en permanence. Jeunes sans emploi en rupture familiale, femmes seules avec ou sans enfant, familles surendettées, travailleurs pauvres, personnes souffrant de maladies psychiatriques, sortants de prison : autant de nouvelles populations exclues qui franchissent les portes des services sociaux.

« Les termes de « disqualification » « désaffiliation », « désinsertion », « déliaison » ont tenté de cerner le processus qui conduisait une personne à la rue, avant que les travailleurs sociaux eux mêmes n'en viennent à parler de « surexclusion » d'un nombre grandissant de personnes qui échappent aux dispositifs de solidarité en raison de la complexité de leur situation. » (ASH 3 janvier 2014)

Outre la précarité de l'emploi, que ce soit par manque de travail, par le caractère aléatoire de celui-ci ou à cause d'une invalidité, Robert Castel considérait ce qui caractérise notre époque : pour lui, c'est la conjonction de la précarité professionnelle à une fragilisation de l'inscription familiale et culturelle (au sens d'inscription dans une tradition sociale). « A la différence de la pauvreté résiduelle dans toute société, la désaffiliation actuelle paraît la résultante d'un processus dont la nouveauté tiendrait au fait que notre société se résigne à la

précarité du travail, d'une part, et d'autre part promeut un idéal individualiste sans attache ». (Robert Castel : précarité, trajectoires, projets de vie. Cahier de recherches de la MRIE, 2000 39).

Le travail social doit s'interroger dans un contexte de remaniement des grands collectifs de socialisation, de montée en puissance des dispositifs sectoriels et de grande précarité. Il est confronté à une complexification des situations individuelles pour lesquelles il n'est pas toujours possible de trouver des solutions, ces dernières devant mêler étroitement l'insertion sociale, professionnelle et socioprofessionnelle, domaines nécessitant chacun un haut niveau de technicité pour pouvoir les maîtriser.

De surcroît depuis les années 1980, marquées par la décentralisation de l'Etat, les professions sociales se sont diversifiées, transformées, restructurées dans leur édifice global, et l'autonomie (relative) des professionnels s'est trouvée affaiblie par l'émergence de nouveaux pouvoirs institutionnels, de nouveaux jeux d'acteurs et de nouvelles logiques.

Ainsi le travail social, en dehors de la diminution des moyens engendrés par la crise, est confronté à trois phénomènes majeurs :

- massification de la précarité et de l'exclusion,
- Complexité des situations et des réponses à apporter face à des dispositifs de plus en plus nombreux
- Complexification de l'environnement institutionnel : l'éthique du travail social même est ré-interrogée. Castoriadis nous explique que « dans le pire des cas le mot éthique est utilisé comme slogan, dans le meilleur il n'est que le signe d'un malaise et d'une interrogation. » (Castoriadis : la montée de l'insignifiance : Seuil 2007)

C'est donc dans ce contexte difficile que le travail social doit poursuivre ses missions d'aide.

Comment peut-il répondre à ses missions pour des familles en périphérie de notre système afin d'éviter qu'elles n'en soient exclues ? Quel travail social possible dans un contexte où les dispositifs répondent pour partie mais n'ont pas pour fonction de s'adapter aux différentes populations qu'ils segmentent ?

II - Autonomie et hétéronomie : deux notions indissociables

L'une des principales missions de travailleurs sociaux est d'accompagner la personne à tendre vers l'autonomie.

Comment dans le contexte actuel, la personne très en difficulté peut-elle être autonome et comment pourrait-elle parvenir à le devenir ? N'est-ce pas rajouter une tension supplémentaire, une injonction paradoxale pour les plus fragilisés ?

N'est ce pas en miroir rajouter la même tension et la même injonction aux travailleurs sociaux ?

À ceux qui sont les plus précaires, l'exigence d'autonomie est sans doute la plus violente, puisqu'ils ne peuvent que faire la preuve de leur impossibilité à y parvenir, quand l'indépendance, notamment économique, constitue la condition indispensable au sentiment de réalisation autonome (Stéphanie Pryen 2012). Ainsi, « poser l'autonomie comme règle d'existence sans en fournir les moyens peut être assez criminel » (Chauvel, 2002/2003, p 81)

Certes l'autonomie est une valeur essentielle mais qui ne peut se suffire à elle seule, elle ne peut être séparée de son complément : l'hétéronomie. L'hétéronomie est le fait d'être influencé par des facteurs extérieurs ou par le milieu environnant. C'est l'état d'un groupe ou d'un individu qui se soumet à des règles ou à des lois extérieures. Cela suppose de replacer

en permanence l'individu dans un environnement étayant pour lui donner les clés de son autonomie. (définition Web centre national de ressources textuelles et lexicales).

« Une personne est autonome, non pas quand elle est indépendante, mais quand elle est capable de choisir ses références culturelles et ses dépendances : ses amitiés, ses liens familiaux, son milieu de travail, ses relations commerciales, médicales, de quartier,... L'autonomie en ce sens est plus respectueuse de l'importance des liens sociaux. L'accès à l'autonomie n'est pas une responsabilité isolée, mais une co-responsabilité. » (Patrice Meyer-Bisch 2013). En ce sens l'hétéronomie seule n'est pas suffisante pour garder sa liberté, il faut parler « d'hétéronomie choisie ». Elle implique la capacité de s'approprier les ressources culturelles nécessaires pour choisir, tisser ou défaire des liens.

« Chaque homme est un nœud social et un tisserand pour être en capacité de faire ses propres choix. L'homme doit savoir à travers une communauté de savoirs (ex : l'école,) il doit avoir accès à l'apprentissage. Il doit en permanence avoir accès aux savoirs au travers de lieux de socialisation. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en dialectique les notions d'autonomie et d'hétéronomie qui forment concrètement les conditions d'une hétéronomie choisie ». (Patrice Meyer Bisch 2013).

Ainsi il pourrait être précisé dans les missions premières des travailleurs sociaux de soutenir, développer ou reconnaître les capacités des personnes accompagnées à faire des choix en s'appuyant sur les ressources de leur milieu.

III - L'aide, la personne et les liens d'attachement dans le travail social

Pour travailler la notion de la relation d'aide, nous exposons l'hypothèse formulée par Pierre Vidal Naquet, sociologue au Cerpe, lors de la journée du travail social à Valence le 7 novembre 2013 : la complexité du contexte implique de passer d'un modèle de catégorisation (clivage entre les sujets capables et autonomes et les incapables) à un modèle de continuum. Tout individu est considéré comme pouvant être à la fois capable et incapable, fragile et vulnérable et dans le même temps résilient. C'est sur la base de ce modèle que nous allons analyser l'évolution de la relation d'aide.

La notion d'attachement : un concept innovant pour repenser la relation d'aide au public

Le modèle traditionnel de la relation d'aide a connu une rupture majeure au début des années 2000, dans un moment de renversement du rapport que notre société entretenait avec la pauvreté. Les personnes qui recevaient une assistance étaient alors soumises à une véritable « injonction à l'autonomie », qui prenait forme dans les rapports contractualisés. Ainsi la relation d'aide s'en est trouvée ébranlée.

Aujourd'hui, dans un contexte de massification des nouvelles formes de pauvreté, si les collectivités restent attachées à une idée de solidarité, la crainte d'un enracinement des nouveaux publics dans la précarité est devenue réelle. Face à cette ambivalence, le travail des acteurs sociaux s'assèche dans des activités de gestion. Et la relation d'aide est questionnée.

Dans le même temps, les publics en nécessité d'assistance se voient dotés de nouveaux droits. Intégrant à leur tour cette norme de « l'autonomie » dans une société où l'individu prime, ils ont acquis de nouvelles marges de manœuvre (montée du droit des personnes) et de nouvelles attentes s'expriment comme : « ne plus être considérés comme des individus anonymes » mais comme des personnes. La relation d'aide se trouve à nouveau réinterrogée.

Ainsi dans le passage d'une « logique d'Etat providence à une logique d'Etat service », travailleurs sociaux et décideurs sont face à la même nécessité : s'ouvrir au changement, adapter leurs compétences à gérer la tension entre fragilité et capacité. Cela implique de considérer la personne dans son parcours. « La notion de parcours épouse le point de vue de la personne en intégrant l'aléatoire de la vie, les diverses situations qu'elle engendre, ainsi que les notions d'étapes et d'allers et retours, au détriment d'une vision institutionnalisée et figée : celle de « place occupée » (cahier de l'actif juillet et août 2013 Jean-René Loubat).

Pour penser cette question, bon nombre de chercheurs issus d'un courant porté par une sociologique pragmatique, prennent pour postulat de départ un travail social qui se déploie entre l'institution d'une part, située « à l'amont de l'action » et les publics d'autre part, « situés à l'aval » (Isabelle Astier, sociologue, inspectrice DDASS, 2005). Cela détermine une position intermédiaire pour les travailleurs sociaux qui doivent alors conjuguer entre deux logiques « la logique de la règle et celle du service » ; position délicate mais plus en adéquation avec les évolutions sociétales qui impliquent d'intervenir au plus près des personnes et de leurs besoins en « adaptant la règle » dans une action plutôt guidée par l'aval. Cette conception brouille les repères traditionnels de « l'amont et de l'aval » et implique d'adapter les stratégies.

La notion d'attachement apparaît pour la première fois dans le champ social, dans les dispositifs de prise en charge des problématiques enfance. Elle a été formalisée par les travaux de John Bowlby, psychiatre anglais (1907-1990). Son principe de base est qu'un jeune enfant a besoin, pour connaître un développement social et émotionnel normal, de développer une relation d'attachement avec au moins une personne qui prend soin de lui de façon cohérente et continu. L'attachement étant selon John Bowlby la seule manière pour lui de construire un « socle de sécurité ». Ainsi, il envisageait l'attachement comme un processus qui se répète au fil de la vie et permet à l'organisme de s'adapter aux situations les plus dangereuses (notion de résilience). Par extension, les troubles de l'attachement reflètent une incapacité pour la personne à engager des interactions sociales ou à y répondre de façon adéquate.

Elle s'introduit dans un second temps, dans le champ de l'insertion, à l'initiative de Jean Furtos, psychiatre. Il travaille cette notion en relation à l'idée de perte « des objets sociaux d'attachement », sur le modèle du travail conduit par Robert Castel sur la « négativité des liens », dans le contexte de transformation de la société salariale. Selon eux, la personne s'attache aux objets sociaux d'attachement tels que le travail, le logement, un objet matériel ou symbolique comme un repère étayant pour elle-même ou dans le lien à son environnement.

Cette notion est opérante en travail social, dans un contexte en crise qui promeut la figure de l'individu autonome. Aussi pour Bruno Latour, philosophe, l'essentiel est de « s'attacher aux faits, c'est-à-dire considérer ce qui fait tenir la personne et lui permet d'exister ».

Cet attachement à des personnes, des biens, est donc porteur de valeurs fortes pour la personne car elle renvoie à son histoire, à sa culture. Les objets d'attachement sont des objets culturels nécessaires, des liens choisis porteurs de sens.

La rapidité avec laquelle les processus d'attachement - détachement se font et se défont mais aussi la nature et l'intensité des liens d'attachements nous renseigne sur le degré de vulnérabilité, et la relation d'aide à construire et à moduler. Cette notion autorise une large part d'initiative et de création aux travailleurs sociaux pour qui les questions centrales deviennent : comment chaque personne à qui nous avons à faire fait-elle pour tenir ? A quoi s'attache-t-elle ? Elle permet des formes relationnelles innovantes et ajustées aux problématiques. Elle induit une approche très pragmatique des réalités sociales par :

- l'observation concrète,
- la mise en lien des réalités vécues, dans un écart entre les formes multiples d'attachement et les attendus, à la base de tout travail d'expertise et d'analyse participative.

Ainsi le travail social se poursuit dans l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu .

L'idée centrale est de repartir des personnes pour définir avec elles, des modalités concrètes d'action, sur la base d'alliance, de pacte négocié, réglé au cas par cas, de débats, de co-construction.

Travailler la notion de l'attachement met en lumière la nécessité d'adapter le droit et la règle aux singularités observées. Cette ouverture favorise un changement de posture professionnelle, selon des formes d'interventions plus préventives que curatives, en phase avec les évolutions sociétales. « Il ne suffit plus pour travailler de s'inscrire dans un schéma de réparations....où les outils étaient tout prêt à l'emploi. Il faut s'atteler à produire de la société dans les multiples situations rencontrées. Il ne s'agit plus d'imposer des normes générales d'intégration, de soumettre les individus au collectif mais de les solliciter dans ce qu'ils ont de plus personnel et de les inscrire dans une posture de projet....Notre monde social est devenu incertain, non pas par manque de repère mais au contraire par la multiplication et le foisonnement des repères sociaux. Ce qui fait société ne va plus de soi ». (Isabelle Astier in Jacques Ion, le travail social en débat 2005).

Cette manière de repositionner la relation d'aide laisse une large part de créativité autour de formes d'interventions innovantes dans lesquelles les capacités, richesses des personnes sont reconnues et mises en valeur. Il s'agit de reconnaître la diversité et la complexité des situations et de développer l'intervention avec la personne, en partant de ce qu'elle est. Ce type de mise en relation se montre particulièrement utile dans les situations de surexclusion caractérisées par le cumul et l'enchevêtrement des problématiques.

IV – l'empowerment ou le développement du pouvoir d'agir

L'idée première de l'empowerment est que l'initiative de l'action sociale doit être restituée à ceux là même pour lesquels elle a lieu. Le renforcement des capacités des personnes est couramment basé sur le concept de participativité. Le concept d'empowerment est plus efficace dans le travail avec les familles que ne l'est le concept de participativité, la personne prend part aux actions qui la concerne sans pour cela influencer sur la prise de décision. « Car participer n'est pas diriger ». (Paul Zoltan Ban : family group conféréncing 2000).

L'empowerment rajoute de la puissance à la participation. On considère alors que l'aide est efficace lorsque son bénéficiaire participe aux orientations prises.

« Selon Julian Rappaport, 1990, l'empowerment est défini comme un engagement à identifier, faciliter ou créer des contextes, dans lesquels des personnes restaient jusqu'à présent silencieuses et isolées, celles qui demeurent des outsiders dans les différents lieux, organisations et communautés, gagnent de la compréhension, de la parole et de l'influence sur les décisions qui affectent leur vie ». (Francis Alfoldi, les cahiers de l'actif, décembre 2002).

L'empowerment ouvre à des formes d'interventions sociales nouvelles, basées sur des relations de coopération, d'alliance avec des partenaires, sur la base de principes communs et dans une idée de complémentarité, en lieu et place d'interventions segmentées, fragmentées et parfois concurrentielles. « Une recherche de convergence qui respecte les différences et doit permettre de construire une identité commune qui ne soit ni dilution, ni négation des identités individuelles, professionnelles et institutionnelles » (Dhume : « du travail social au travail ensemble 2001).

La référence aux droits fondamentaux permet de ne pas perdre de vue l'objectif de l'empowerment : développer les capacités des personnes qui leur permettent d'être réellement acteur, de choisir librement, de prendre part dignement à la société.

Ici ou là des expériences innovantes sont menées.

V- Associer les personnes à la prise de décision

1- Le théâtre forum

Issu du « théâtre de l'opprimé » d'Augusto Boal, le théâtre forum est une méthode théâtrale qui permet de travailler à l'expression des groupes sociaux sur leurs conditions sociales et sur les moyens de transformation sociale et politique de leur réalité de vie. Il se doit d'être un véritable outil de changement.

Il réunit une assemblée de citoyens autour d'une situation de la vie quotidienne qui pose question. La pièce doit permettre aux spectateurs de changer le cours des choses, de proposer des alternatives en les mettant en pratique sur scène. Le théâtre devient alors un laboratoire pour les spectateurs qui viennent proposer des « idées », des réponses aux questions soulevées. Il est utilisé comme un outil de travail social dans l'objectif :

- D'amener les personnes, à parler publiquement de leur vie sociale
- De poser une problématique sociale avec leurs mots, à partir de leurs expériences puis permettre une expression des spectateurs.
- D'ouvrir un débat
- D'élaborer un diagnostic
- D'amorcer un travail, une visée de changement avec les personnes, les professionnels et les élus.

Il implique donc des formes nouvelles de réflexion partagée avec les publics, sur des problèmes qui les concernent directement. Ils prennent une part dans le processus de décision, dans un but de transformation sociale.

Le théâtre forum est une forme d'empowerment. Il mobilise les capacités d'expression et d'action là où les personnes sont souvent empêchées. La puissance de participation à la vie citoyenne est ici totalement actionnée.

D'autres formes d'empowerment peuvent être mobilisées. Le théâtre forum favorise la citoyenneté. Les conférences familiales mettent en valeur les forces de la famille.

2 - Les conférences familiales : un modèle novateur à expérimenter

Cette méthode de prise de décision par la famille sur les affaires la concernant, est inspirée des pratiques traditionnelles des Maori en Nouvelle Zélande.

La conférence familiale désigne un processus contrôlé qui mène à la prise de décisions par la famille. L'objectif est de résoudre un problème concernant un problème familial. La conférence permet à la famille de choisir avec tous ceux qui lui sont proches les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution. Organisée avec un travailleur social, la conférence familiale aboutit à un plan d'action défini par la famille par lequel elle prend ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant et donc de ses problèmes.

Les conférences familiales sont fondées sur le concept d'empowerment. Il implique la participativité des personnes tout en allant plus loin. « La participativité c'est bien, mais

l'empowerment va plus loin ; l'empowerment restitue le pouvoir à la famille » (Paul Zoltan Ban : family group conférencing 2000).

Les conférences familiales se sont développées dans le monde ainsi :

En Nouvelle-Zélande, la loi prescrit qu'avant chaque premier placement, la famille est obligée de tenir une conférence familiale. En Suède, on réserve la méthode pour les cas les plus complexes. Au Canada, elle est spécialement utilisée dans les cas de violence ; le travail est donc étroitement lié avec l'action de la justice et de la police. À Londres, où les bureaux de la conférence familiale accueillent facilement les personnes intéressées, la méthode est entrée dans les pratiques.

La méthode ne pourrait-elle pas s'adapter à la France ? Elle pourrait dans certains cas être une alternative au placement ou préparer le retour d'un enfant confié. Une recherche aux États-Unis, dont la principale question était de vérifier s'il existe des situations où une conférence familiale serait à proscrire, donnait un résultat inattendu. Les familles maltraitantes dans lesquelles un des parents était toxicomane obtenaient les résultats les plus satisfaisants (Crampton D., Does the Type of Child Maltreatment Matter in Family Group Decision ?, Internet 3-3-05, www.fgdm.org). L'analyse met en avant : « La connaissance intime des forces et des faiblesses de chacun fait du réseau familial un bassin de ressources que les professionnels ne pourront jamais atteindre. Une décision aussi bouleversante qu'un placement par exemple est mieux vécue quand elle est prise par les proches et non par les personnes dûment autorisées par leur fonction officielle. Les engagements pris par la famille seront mieux envisagés à la hauteur des possibilités réelles. Il apparaît souvent des idées originales qu'un professionnel ne pourrait pas se permettre d'évoquer ». (<http://www.cairn.info/revue-empan-2006-2-page-136.htm>).

Il reste à observer dans les pratiques existantes dans quelles conditions l'enfant est impliqué dans la conférence familiale et dans la prise de décision qui le concerne.

Des cycles de formation sont maintenant proposés en France. La conférence familiale pourrait s'adapter à tous les problèmes familiaux tels que l'enfance, la maladie, la vieillesse, les addictions, la réinsertion...

La conférence familiale est un modèle d'intervention construit sur la base de l'observation qui amène à une meilleure compréhension des manières dont les personnes s'attachent à leur culture, leur identité, leur sol, à leur environnement. Elles ouvrent sur la prise en compte des droits culturels.

VI - la démarche des droits culturels

Les concepts d'attachement, de participativité, d'empowerment ouvrent à des principes de valorisation et de requalification des personnes. Ils s'établissent dans le respect de leur dignité mais aussi dans la reconnaissance de leurs droits fondamentaux : respect de ce qu'elles sont, de leur culture. Notions à la base du principe de justice sociale et de réduction des inégalités.

La culture d'une personne est la marque de sa singularité. La privation, la non reconnaissance, l'impossibilité d'y accéder posent non seulement des problèmes identitaires mais aussi de dignité et de citoyenneté. L'accès aux droits culturels est donc un principe fondamental au même titre que l'accès aux droits sociaux. Il a un effet levier sur l'effectivité des autres droits (ex : le droit à l'éducation). Il ouvre sur la mise en perspective des capacités et permet l'appropriation de ressources indispensables à la réalisation des autres droits humains.

La notion de droits culturels nous invite à considérer les problématiques de la société politique non plus en termes de besoins à satisfaire mais en termes de capacités, de liens internes et externes à développer. Cela implique, dans la relation de travail social, un dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, vu dans sa singularité et dans son environnement de vie.

Une approche des droits sociaux basée sur les besoins consiste à réduire des manques. Au contraire, une approche basée sur les droits sociaux en tant que droit de l'homme consiste à développer des capacités. Cela permet de reconsidérer l'individu dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à le segmenter. Cela favorise un dialogue qui reconnaît les valeurs de l'autre, vu dans sa singularité et dans son environnement de vie, avec en parallèle le travailleur social en miroir.

La culture, prise ici dans toute l'acception du terme, permet une mise en valeur de la transversalité puisque les droits culturels amènent à regarder la dimension culturelle de tous les autres secteurs de la vie publique. L'adéquation culturelle de chaque droit de l'homme est fondamentale pour que chacun puisse réellement les réaliser.

La démarche des droits culturels développée dans le projet Paideia 4D+ consiste à questionner l'accompagnement d'une personne dans la prise en compte de sa culture dans un dialogue interculturel. C'est en reconnaissant les valeurs de cette culture, qu'un espace de négociation, d'échange et de construction commune est possible. Elle vise non seulement à situer l'individu en interaction avec son environnement mais place aussi le professionnel dans un entourage à mettre en synergie. Il s'agit d'une mise en dynamique des systèmes au delà d'une simple relation duelle. L'accompagnement de la personne au regard des droits culturels impose un nécessaire travail partenarial. Elle permet de reposer du sens dans un contexte de mutation et de perte de repères pour les travailleurs sociaux.

Elle donne également des outils de lisibilité, d'analyse qualitative, qui font particulièrement défaut dans le travail social. Une évaluation est faite, elle est cependant basée sur le quantitatif. Effectivement, les dispositifs donnent à voir ce qu'ils produisent. Pour autant, le nombre de personnes à une permanence qualifie-t-il le travail d'accompagnement réalisé avec une famille ? Selon Marcel Jaeger, professeur titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du conservatoire national des arts et des métiers, « la méconnaissance de la réalité des interventions fonde le doute sur le travail social. Un signe de la difficulté des professionnels à faire comprendre leurs pratiques, or, ils doivent apporter des réponses. Etant au plus près des populations en difficulté, les travailleurs sociaux connaissent parfaitement les conditions réelles d'exercice, ce qui justifie la reconnaissance et la prise en compte de leur expertise. Il reste désormais à passer d'une évaluation quantitative à une qualification de l'action sociale. »

La démarche des droits culturels propose une évaluation des actions menées, des projets à entreprendre. Elle offre une réponse d'évaluation qualitative que le travail social peut s'approprier pour restituer la valeur de son action. Il s'agit notamment d'identifier et de valoriser toutes les capacités de connexion entre les acteurs et aussi entre les domaines.

VII- Des droits culturels au développement social local

La dimension culturelle permet de tracer une signification commune entre tous les secteurs de l'action publique.

Dans la logique des droits culturels, un travailleur social ne peut pas travailler de manière isolée. Il ne suffit pas qu'il soit intégré dans son équipe de pairs. Il faut construire une culture commune entre les équipes. L'interdisciplinarité ne se décrète pas, elle se travaille, elle se tisse. En effet, des clivages sectoriels entre les équipes pluridisciplinaires se reproduisent à

l'instar du modèle organisationnel. Toutes les missions d'action sociale doivent être portées et travaillées dans la pluridisciplinarité.

Le travailleur social doit par ailleurs trouver les connexions possibles avec les autres acteurs de l'environnement de la personne accompagnée (éducation, culture, formation, sport, environnement, économie...) qui vont lui permettre de développer des capacités, de "refaire" lien et de renouer un tissu social. Si les enjeux sont essentiels pour la personne accompagnée, ils le sont tout autant pour le professionnel qui l'accompagne. Il permet d'une part une interaction avec d'autres acteurs de l'action sociale. L'accompagnement individuel ne peut plus se suffire à lui seul dans un contexte de contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les institutions. C'est dans un mouvement de partage et d'échange avec les partenaires, les bénévoles mais aussi avec la personne que doit se concevoir l'accompagnement. C'est aussi sortir le travailleur social de l'isolement vers lequel le contexte structurel sociétal et sectoriel l'oriente. Sur ce chemin difficile, il est bon de ne pas être seul, cela s'inscrit dans le nécessaire besoin de partage des valeurs et recherche de sens, de soutien, de reconnaissance pour innover et construire ensemble.

Cette posture rejoint la logique de développement social local : «démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants».

Le DSL a pour objectif de mettre en mouvement vers un mieux être global des personnes vivant dans un même espace, dans un même lieu avec des statuts et des fonctions différents avec leurs capacités et leurs potentialités. Il devient essentiel, dans un contexte très dégradé, d'assurer la jonction entre les partenaires associatifs ou publics, de travailler les dispositifs en concertation. Ceci revient à briser les frontières entre institutions, à décroquer les dispositifs. « Le développement social local, ce n'est pas un dispositif de plus, c'est une volonté d'activer tous les leviers à disposition d'un territoire ». (Didier Lesueur, ASH 31 janvier 2014 p24).

Les droits culturels peuvent être vus comme un levier, un référentiel pour adopter une logique de DSL sur un territoire et élaborer un véritable projet de territoire.

L'intervention sociale d'aide à la personne reste le fondement de toutes les approches développées dans le texte. Elle doit à présent se lier, se conjuguer, s'enrichir de modèles innovants stimulant la pratique professionnelle et soutenant la créativité du professionnel tout en permettant à la personne de développer le pouvoir d'agir sur sa vie.

Marie-Christine DUCHAMP
Assistante sociale – référente insertion à l'Unité
Territoriale Sud-Ouest

Nadine CONDEMINE
Chef de service Insertion
A la Direction Action sociale et Insertion

Geneviève GRAZIANI
Chef de service Enfance à l'Unité Territoriale
Sud-Est

Anne-Claire CAMPESE
Directrice du Territoire Sud-Est d'action sociale

